

premier ministre de la Saskatchewan n'a pas reçu grand chose lui non plus. Le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de la Voirie de la Saskatchewan ont correspondu avec le ministre des Travaux publics, cherchant à obtenir de lui qu'il collabore à quelques programmes visant à fournir de l'emploi dans notre pays. Je suis sûr que ce sont des initiatives auxquelles le ministre du Travail s'intéresserait beaucoup. Tout ce que le gouvernement de la Saskatchewan a pu obtenir du ministre des Travaux publics, ce sont des réponses à ses lettres; de mesures pratiques, rien. Voici, en partie, ce que disait le premier ministre de la Saskatchewan dans sa lettre du 21 janvier 1959:

Les groupements ouvriers de notre province ont appelé notre attention sur le fait que, jusqu'ici, les échelles de salaires fournies aux entrepreneurs ont été établies en fonction de la ville d'Outlook, le centre urbain le plus rapproché des chantiers de construction. Outlook, cependant, n'est qu'un centre de moins de 1,000 habitants. La grande majorité des travailleurs de cette entreprise devront être recrutés dans les grandes villes comme Saskatoon, Moose-Jaw et Regina, et leurs familles resteront sans doute dans ces centres. Par conséquent, les groupements ouvriers prétendent que fonder les salaires sur la situation qui existe à Outlook est manifestement injuste, et le gouvernement de la Saskatchewan partage cette opinion.

Nous reconnaissons que les échelles publiées par votre ministère ne doivent servir qu'à fixer les taux minimums, mais il n'y a pas de doute que les entreprises de construction fondent leurs soumissions sur ces échelles en vue d'obtenir des contrats, de sorte que ces échelles influent, de fait, sur les taux réels des salaires. Je préconise très fortement qu'à l'avenir les justes salaires soient fondés au moins sur les taux courants qui s'appliquent dans les villes de Saskatoon et Regina.

Soit dit en passant, cela n'a pas été fait, d'après la réponse que le ministre a donnée cet après-midi.

Si l'on n'agit pas en ce sens, je crains beaucoup que les bons entrepreneurs n'éprouvent de la difficulté à faire accepter leurs soumissions à l'égard de l'entreprise et que la marche générale du programme de construction ne soit fortement entravée par des difficultés ouvrières persistantes.

Nous, de la Saskatchewan, sommes fiers de la façon dont les entrepreneurs qui ont exécuté des travaux pour le compte du gouvernement de la Saskatchewan ont pu s'entendre avec les syndicats ouvriers dans cette province. Nous sommes très irrités du fait que les contrats accordés à l'égard d'une entreprise fédérale comportent des salaires qui sont, pour ce qui est de la Saskatchewan, inférieurs à ceux qui sont payés à l'égard d'entreprises semblables.

M. Garland: Je voudrais faire une brève observation au sujet du crédit à l'étude. Ceux d'entre nous qui siègent dans l'opposition sont franchement déçus de l'attitude du ministre, qui refuse de réserver le premier crédit, de façon à nous permettre de connaître, par ses

déclarations ou celles des autres ministres, les vues du gouvernement sur le problème continu que constitue le chômage. Bon nombre de députés, des deux côtés de la Chambre, ont été élus après avoir rempli des fonctions municipales. En passant en revue ceux que je connais, je constate qu'ils sont nombreux à avoir assumé quelque fonction dans les municipalités et comprennent fort bien le problème qui s'y pose. Abstraction faite de toute politique de parti, il me semble que bon nombre d'entre eux doivent considérer avec inquiétude le programme de travaux d'hiver, annoncé l'année dernière, qui cherchait à repasser une partie de la responsabilité envers les chômeurs aux provinces et aux municipalités.

Ce programme de travaux d'hiver, comme on l'a si souvent dit à la Chambre,—et je ne me propose pas, d'ailleurs, de m'étendre là-dessus,—était, même sous son aspect le plus favorable, un projet conçu en hâte. On a employé à son égard la qualification "trop peu, trop tard". Ses conséquences sont évidentes. Il a fourni de l'emploi à moins de 1 p. 100 des chômeurs du pays. Il est bien permis de mettre en doute la valeur d'un programme de ce genre. Quelle est l'utilité de pareil travail, prévu, conçu et projeté trop rapidement par une municipalité, comme la pose d'égoûts, le creusage de fossés et le déblayage des broussailles, pour l'employé de bureau par exemple, le plombier, l'électricien ou le menuisier de notre pays, qui a le droit de chercher de l'emploi dans sa propre spécialité?

Je dirai que la question n'est pas sans inquiéter gravement les municipalités du Canada. Étant donné l'expérience acquise dans l'application de ce programme l'année dernière, le gouvernement aurait évidemment dû, cette année, annoncer plus tôt le programme qu'il se propose d'appliquer dans ce sens. Les députés n'ignorent pas que les municipalités établissent leur budget au début de l'année; autre raison évidemment de faire connaître plus tôt dans l'année civile les projets que se propose de réaliser le gouvernement.

Il se pose naturellement un autre problème à propos de tous les travaux projetés par les municipalités. C'est celui de l'augmentation du taux d'intérêt et de l'accroissement des frais d'emprunts auxquels se heurtent présentement les municipalités.

Autre point. Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement a l'intention d'annoncer avant la fin du mois sa ligne de conduite concernant le programme de travaux d'hiver? La raison pour laquelle je pose cette question est la suivante: du 31 mai au 3 juin, la